

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 janvier 2013
Français
Original : espagnol

**Lettre datée du 16 janvier 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois d'octobre 2012, sous la présidence du Guatemala (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Gert **Rosenthal**



**Annexe à la lettre datée du 16 janvier 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Guatemala auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois d'octobre 2012, sous la présidence
du Guatemala**

Introduction

Sous la présidence du Guatemala, en octobre 2012, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions et trois déclarations du Président et publié six déclarations à la presse. Il a aussi tenu deux débats publics sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a également tenu deux débats, sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Somalie, ainsi que deux réunions d'information, sur la situation en Sierra Leone et sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. En raison de la situation exceptionnelle créée par le passage de l'ouragan Sandy à New York, le Conseil n'a pu mener à bien toutes les activités qui étaient prévues au programme de travail pour le mois d'octobre. Il a ainsi dû reporter l'adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale couvrant la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, une séance privée avec le Président de la Cour internationale de Justice, les consultations concernant le rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et un débat thématique sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il convient également de noter que, le 4 octobre, la Division des affaires du Conseil de sécurité a lancé le nouveau site Internet du Conseil, www.un.org/es/sc, qui peut être consulté dans les six langues officielles.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 25 octobre 2012, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gert Rosenthal, qui s'exprimait en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire. Le Président a fait un résumé des principales conclusions énoncées dans le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts et a mentionné les remarques faites par le Groupe concernant l'évolution des conditions de sécurité dans plusieurs États voisins, y compris la détérioration progressive de la situation politique et l'insécurité croissante au Mali, la crise mettant en présence mercenaires et miliciens à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria et dans l'ouest et le sud de la Côte d'Ivoire, et la présence de partisans de l'ancien Président Laurent Gbagbo au Ghana.

Le Conseil a félicité le Groupe d'experts pour la portée et l'exhaustivité de son rapport de mi-mandat. Plusieurs États Membres se sont accordés à dire que la situation en Côte d'Ivoire avait progressé, mais certaines délégations ont fait part de leur préoccupation face aux problèmes subsistants, comme la grande quantité d'armes et de munitions qui, selon les informations disponibles, étaient toujours en circulation, et le peu de moyens dont disposaient les autorités ivoiriennes dans les secteurs concernés.

Libye

Le 23 octobre 2012, lors de consultations plénières, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, sur la situation en Libye et en particulier aux alentours et à l'intérieur de Bani Walid, ville touchée par des bombardements aveugles et où régnait une situation humanitaire précaire. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que le Président Mohamed al-Megariéf tentait de parvenir à une solution pacifique reposant sur trois critères, à savoir : a) le contrôle total de la ville par le Gouvernement; b) la reddition de tous les suspects; et c) la libération de tous les détenus. En outre, M. Zerihoun a affirmé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Tarek Mitri, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye travaillaient à un accord négocié visant à mettre fin aux affrontements de Bani Walid. Selon le Sous-Secrétaire général, les événements récents survenus dans cette ville montrent que les autorités libyennes doivent faire face à des problèmes majeurs.

Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation devant les combats qui faisaient rage à Bani Walid et ont appelé à un règlement pacifique du conflit. Ils ont exhorté toutes les parties concernées à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les membres ont pris note des progrès accomplis en Libye mais ont remarqué avec inquiétude que le pays se heurtait toujours à de graves difficultés en matière de désarmement des milices et de réconciliation nationale.

Mali

Le 4 octobre 2012, les membres du Conseil se sont réunis dans le cadre de consultations informelles pour entendre un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, sur la situation au Mali. M. Feltman a indiqué qu'elle demeurerait très instable et que les approches divergentes mises en place par les différents secteurs maliens avaient eu pour résultat de la compliquer davantage. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la communauté internationale devait adopter d'urgence une position unifiée et indiqué qu'une mission restreinte des Nations Unies, dirigée par le Département des affaires politiques et composée de membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, s'était rendue à Bamako du 1^{er} au 5 octobre.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la présence de plus en plus solidement établie d'organisations terroristes dans le nord du Mali et fait part de leur volonté de continuer d'examiner ce qui pouvait être mis en œuvre par le Conseil de sécurité pour répondre aux appels récemment lancés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le

Gouvernement malien de transition, en faveur du déploiement d'une force sous conduite africaine afin d'aider l'armée malienne à rétablir l'intégrité territoriale du pays et à combattre la menace que représentent les groupes terroristes implantés dans le nord du Mali. Des délégations ont manifesté leur appui à la réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, qui devait avoir lieu le 19 octobre à Bamako et à laquelle participeraient des représentants des principaux intervenants, comme l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO, dans le but de mettre au point une stratégie commune en vue de résoudre la crise malienne. Des membres du Conseil ont souligné qu'il était indispensable de mener une action coordonnée et bien planifiée, dont la mise en œuvre nécessiterait des ressources adéquates et qui porterait sur la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Mali. Certains membres ont affirmé être en faveur de la nomination d'un envoyé spécial pour le Sahel, région qui, selon eux, était devenue une priorité pour la communauté internationale.

Le 12 octobre, le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté la résolution 2071 (2012), par laquelle il s'est déclaré prêt à donner suite à la demande faite le 18 septembre par les autorités de transition maliennes qu'une force militaire internationale prête son concours aux forces armées maliennes en vue de la reconquête des régions occupées du nord du Mali et a demandé au Secrétaire général de lui soumettre un rapport, 45 jours au plus tard après l'adoption de la résolution, en donnant des recommandations détaillées et applicables pour donner suite à cette demande.

République démocratique du Congo

Le 10 octobre 2012, lors de consultations informelles, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, qui a présenté une évaluation de la situation actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier à Rutshuru.

M. Mulet a informé le Conseil que la situation était inquiétante, en particulier en raison des conditions humanitaires et de sécurité précaires. Il a également affirmé aux membres du Conseil que de nombreuses zones de l'est du pays se trouvaient toujours sous contrôle du Mouvement du 23 mars (M23), lequel menaçait de s'étendre. M. Mulet a indiqué que la population civile vivant aux alentours et à l'intérieur de la ville de Goma continuait de souffrir d'attaques répétées et de nombreuses violations des droits de l'homme, y compris d'agressions sexuelles, situation aggravée par le recrutement forcé d'enfants. Le Sous-Secrétaire général a évoqué le sommet qui avait eu lieu les 8 et 9 octobre 2012 à Kampala (Ouganda) ainsi que les initiatives présentées à cette occasion, comme le Mécanisme conjoint de vérification et le Centre conjoint de centralisation du renseignement. Il a aussi souligné qu'il était nécessaire que la communauté internationale fasse pression pour que le M23 ne reçoive aucun appui extérieur qui alimenterait le conflit. Enfin, il a indiqué que la nomination d'un nouvel envoyé spécial pourrait être envisagée car elle permettrait de faciliter le dialogue entre les acteurs régionaux et nationaux, en coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil ont affirmé qu'il était nécessaire de coordonner et de promouvoir une action régionale et sous-régionale pour faire face aux risques qui découleraient d'une détérioration du conflit. Certains membres du Conseil ont fait

part de leur soutien en faveur de la nomination d'un envoyé spécial pour la République démocratique du Congo et ont demandé davantage de précisions concernant son mandat.

Le 19 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/22) dans laquelle il s'est dit profondément préoccupé par la détérioration de la sécurité et la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans cette déclaration, le Conseil a condamné fermement le M23 et toutes les attaques qu'il a menées et a exigé de ce groupe et des autres groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qu'ils mettent immédiatement fin à toutes formes de violence et autres actions de déstabilisation. Il a également renouvelé sa ferme condamnation de tout appui extérieur au M23 et a demandé à tous les pays de la région de condamner ce groupe et tous les autres groupes armés. Enfin, il a assuré la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de son soutien sans réserve et l'a félicitée des mesures actives qu'elle a prises pour s'acquitter de son mandat dans la partie est de la République démocratique du Congo.

Sierra Leone

Le 9 octobre 2012, le Conseil de sécurité a consacré une séance d'information au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et a entendu à cette occasion les exposés faits par la Présidente du Tribunal spécial, la juge Shireen Avis Fisher, et par la Procureure du Tribunal, Brenda Hollis, dans lesquels elles ont souligné les résultats obtenus par le Tribunal et insisté sur le soutien reçu du peuple de Sierra Leone. Elles ont également mis en exergue le rôle joué par le Tribunal dans le processus de réconciliation nationale et dans l'instauration de la justice et de l'état de droit dans le pays et dans la région. Elles ont en outre relevé que, malgré les nombreux défis existants, en particulier dans le déroulement des procès, l'audition des témoins ou l'organisation du personnel, le Tribunal spécial s'était révélé capital dans la poursuite des coupables de crimes de guerre. Enfin, elles ont bien montré combien le Mécanisme résiduel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone était important pour achever cette tâche d'envergure et ont exhorté les États Membres à financer ledit mécanisme.

La Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de Sierra Leone, Ebun Jusu, a salué dans sa déclaration l'importante mission accomplie par le Tribunal spécial et a manifesté la volonté de son gouvernement d'en soutenir davantage le mandat.

Les membres du Conseil ont félicité le Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour le travail remarquable accompli dans la lutte contre l'impunité et la poursuite des auteurs de crimes de guerre. Ils ont convenu que le mandat énoncé dans la résolution 1315 (2000) du Conseil avait été mis en œuvre avec succès, et se sont réjouis à la perspective de voir le mandat s'achever et le Tribunal passer au Mécanisme résiduel. Ils ont en outre pris acte des besoins financiers existants et ont exhorté d'autres États à verser leurs contributions. Ils ont également reconnu le précieux concours que le Tribunal a apporté au système de justice pénale internationale.

Au terme de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/21), dans laquelle celui-ci a, notamment, réaffirmé qu'il soutenait le Tribunal spécial.

Soudan, Soudan du Sud et Darfour

Le 3 octobre 2012, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné, dans les termes les plus énergiques, l'embuscade tendue à une patrouille de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à El Geneina (Darfour occidental), qui a fait quatre morts et huit blessés parmi les casques bleus nigériens. Les membres du Conseil ont en outre adressé leurs condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement nigérien et ont exhorté le Gouvernement soudanais à enquêter sans tarder sur les faits et à traduire les coupables en justice. Enfin, ils ont réaffirmé leur plein appui à la MINUAD et ont appelé toutes les parties à coopérer avec l'Opération.

Le 4 octobre 2012, le Conseil a entendu, à huis clos, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2012/722) et a évoqué les accords entre le Soudan et le Soudan du Sud signés le 27 septembre 2012.

M. Ladsous a informé le Conseil que les accords portaient principalement sur des questions économiques et commerciales et sur le transit du pétrole, la sécurité et la démarcation ainsi que sur des questions de citoyenneté. En ce qui concerne Abyei, il a déclaré que les parties n'avaient pas pu s'entendre sur le règlement du statut final de la zone et a souligné la nécessité de trouver une solution pour maintenir l'ordre et la paix entre les communautés vivant dans la région. Il a indiqué en outre que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei avait entrepris des activités de prévention des conflits et de maintien de l'ordre.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont salué les accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud et ont souligné la nécessité de les mettre en œuvre sans tarder. Ils ont déploré la détérioration de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et ont engagé le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) à appliquer le mémorandum d'accord afin de permettre à l'aide humanitaire d'y accéder immédiatement, sur la base de la proposition tripartite de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'ONU. Les membres du Conseil ont également invité le Gouvernement soudanais et le SPLM-N à engager des pourparlers directs sur le règlement du conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Ils ont appelé le Soudan et le Soudan du Sud à poursuivre leurs négociations sur toutes les questions non réglées, en particulier le statut final d'Abyei et les zones litigieuses.

Le 16 octobre 2012, M. Ladsous a fait rapport au Conseil, lors de consultations tenues à huis clos, sur les accords les plus récents conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud et sur leur importance. Il a indiqué que le Parlement du Soudan du Sud venait de ratifier neuf accords, qui avaient été soumis, le 9 octobre, au Parlement soudanais, et qui étaient en passe d'être ratifiés. M. Ladsous a redit aux membres du Conseil à quel point il était préoccupé par la situation humanitaire désastreuse et le terrible sort des réfugiés dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, ainsi que par le récent bombardement de Kadugli par le SPLM-N. Il a estimé, en outre, que le Soudan et le SPLM-N devaient trouver une solution par voie

de négociations directes. Enfin, il a évoqué la nécessité de parvenir d'urgence à un accord sur le statut d'Abyei.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont à nouveau dits favorables à une mise en œuvre effective des accords conclus entre les parties et ont jugé nécessaire de trouver un appui et de sensibiliser l'opinion à la question. Ils ont ainsi souhaité que le Conseil de sécurité en particulier et l'ONU dans son ensemble soutiennent lesdits accords et veillent à ce que les parties les mettent pleinement en œuvre. Ils ont réitéré leur préoccupation face à la situation humanitaire régnant dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Ils ont appelé de leurs vœux des négociations directes entre le Soudan et le SPLM-N afin de régler le conflit sévissant dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Ils ont en outre réitéré leur appel en faveur d'un règlement du statut final d'Abyei. Enfin, ils ont indiqué que le Soudan et le Soudan du Sud bénéficieraient de mesures prises récemment pour rétablir le commerce entre les deux États et la production pétrolière, ainsi que pour assurer la sécurité des frontières.

Le 17 octobre 2012, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque commise par des hommes armés non identifiés contre une patrouille de la MINUAD qui se rendait à Hashaba (Darfour-Nord), faisant un mort et trois blessés – dont deux grièvement – parmi les casques bleus sud-africains. Le Conseil a également présenté ses condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple sud-africains, et la MINUAD a exhorté le Gouvernement soudanais à enquêter sans tarder sur les faits et à traduire les coupables en justice. Enfin, le Conseil a réaffirmé son plein appui à la MINUAD et a appelé toutes les parties à coopérer avec l'Opération.

Le 24 octobre 2012, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la MINUAD, dans lequel il a fait le bilan de la situation régnant dans la région du Darfour et a noté que, 15 mois après la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour, l'on constatait que la société civile, les personnes déplacées et les autorités locales soutenaient largement les initiatives qui y étaient proposées. M. Mulet a indiqué que les signataires avaient pris des mesures en vue de sa mise en œuvre, en particulier pour ce qui est de la vérification des forces du Mouvement pour la libération et la justice et de la diffusion du Document de Doha auprès de la population civile. Il a toutefois reconnu qu'aucun progrès substantiel ou notoirement bénéfique pour la population du Darfour n'avait été enregistré et que d'autres groupes devaient être associés au processus lancé lors de la signature du Document de Doha. En outre, M. Mulet a déclaré que des consultations étaient en cours, au Darfour, entre différents acteurs régionaux en vue de préparer la tenue, à Doha en décembre 2012, d'une conférence des donateurs visant à promouvoir le contenu du Document de Doha, étant donné que la plupart des initiatives que l'on y proposait ne pouvaient être mises en œuvre faute d'un financement viable.

Les membres du Conseil ont affirmé, lors de consultations plénières, qu'ils soutenaient le Document de Doha et la feuille de route pour la paix, et ont exhorté le Gouvernement soudanais à coopérer avec la MINUAD.

Somalie

Le 16 octobre 2012, le Conseil a organisé un débat sur la situation régnant en Somalie et ont entendu par visioconférence un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga. M. Mahiga a estimé que les résultats historiques récemment obtenus en matière de politique et de sécurité étaient très importants et ouvraient une nouvelle ère dans le pays. Il s'est félicité de la récente nomination du Premier Ministre par le Président, réaffirmant que ce gouvernement était le plus fédérateur, transparent et efficace que la Somalie ait eu depuis une vingtaine d'années.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a engagé le Conseil et la communauté internationale à continuer de soutenir la Somalie et à prendre en compte les nouvelles priorités du Gouvernement. Il a en outre évoqué le quatrième rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'exécution du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et a à nouveau souhaité que le mandat en soit prorogé jusqu'en octobre 2013. Il a également demandé au Conseil de soutenir l'Union africaine et de décider d'étendre les mesures d'appui logistique, en y apportant les ajustements nécessaires pour renforcer la composante civile et y ajouter une composante maritime.

Lors du débat, les membres du Conseil se sont félicités des progrès sans précédent accomplis dans le domaine politique et en ce qui concerne la stratégie en matière de sécurité. Ils ont exprimé leur soutien à l'AMISOM et salué le succès de la prise de la ville portuaire de Kismayo, notant toutefois qu'Al-Chabab continuait de menacer la paix et la stabilité en Somalie et avait augmenté sa capacité de mettre à exécution des manœuvres militaires asymétriques. Certains membres du Conseil ont souligné les efforts consentis pour lutter contre la piraterie sévissant au large des côtes somaliennes. Les membres du Conseil se sont dits gravement préoccupés par la précarité de la situation humanitaire et ont réitéré la nécessité de garantir l'accès sans entrave à l'ensemble du pays. Ils ont également souligné qu'il fallait procéder à une évaluation stratégique des opérations des Nations Unies en Somalie, qui serait suivie d'un examen complet mené par l'AMISOM.

Le 31 octobre 2012, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2072 (2012), qui a permis, au vu des circonstances exceptionnelles résultant du passage de l'ouragan Sandy, une prorogation technique de sept jours du mandat de l'AMISOM.

Amérique

Haïti

Le 3 octobre 2012, le Conseil a tenu un débat sur Haïti sous la présidence du Ministre guatémaltèque des relations extérieures, Harold Caballeros. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mariano Fernández, a fait un exposé devant le Conseil et présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2012/678), qui relatait les principaux événements survenus depuis le rapport précédent et décrivait les activités organisées par la Mission dans le cadre de son mandat.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a affirmé que la priorité d'Haïti devait être le renforcement des institutions de l'état de droit, la Police nationale y compris. En outre, a-t-il ajouté, le renforcement de la Police nationale haïtienne était un objectif prioritaire pour la MINUSTAH, car il faciliterait le processus d'un éventuel retrait de la Mission. D'après lui, les conditions de sécurité étaient satisfaisantes, mais cependant marquées par la fragilité qui caractérisait toute société connaissant un processus de stabilisation, avec des indicateurs socioéconomiques précaires et d'importants secteurs du pays plongés dans une extrême pauvreté.

De même, le Représentant spécial a présenté les grandes lignes du plan de consolidation et de reconfiguration qui était actuellement élaboré en collaboration avec le Gouvernement haïtien et qui visait à réduire progressivement la présence militaire de la Mission et à confier plus de responsabilités en matière de sécurité aux forces nationales de police. Il a également souligné qu'il importait de constituer un conseil électoral permanent, en ajoutant que la MINUSTAH et la communauté internationale s'efforçaient de promouvoir un dialogue visant à établir un conseil qui pourrait en définitive superviser le déroulement des élections de sénateurs, de maires et de conseillers municipaux qui ont été retardées. Il a aussi indiqué que l'épidémie de choléra demeurait très préoccupante et que l'ONU travaillait à un plan d'intensification de la prévention.

Pendant le débat, les membres du Conseil ont vu dans l'investiture du nouveau Gouvernement, la publication d'amendements constitutionnels et l'établissement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire des signes de progrès réels, qu'ils considéraient comme autant de tournants majeurs dans l'action que menait le pays pour consolider ses institutions démocratiques et l'état de droit. Les membres du Conseil ont pris note de l'amélioration de la situation humanitaire en Haïti et appelé à de nouveaux efforts pour trouver un logement aux milliers de déplacés qui sont toujours parqués dans des camps. En outre, ils ont insisté sur le fait que l'engagement international se devait d'être continu afin de veiller à répondre à tous les besoins humanitaires pressants. De même, ils ont résolument soutenu la mise en place récente du mécanisme de coordination de l'aide, qui visait à rendre le fonctionnement de l'aide internationale plus responsable et plus transparent.

Les membres du Conseil ont également exprimé leur préoccupation face aux obstacles qui entravent la formation du Conseil électoral permanent et souligné que les préparatifs en vue des élections devaient s'achever sans plus tarder. Ils ont également approuvé la recommandation formulée par le Secrétaire général préconisant de proroger d'un an le mandat de la Mission, ainsi que l'élaboration d'un projet de reconfiguration et de consolidation s'appuyant sur les conditions prévalant sur le terrain.

Par la suite, le 12 octobre, le Conseil a adopté la résolution 2070 (2012), par laquelle il a décidé de proroger de 12 mois le mandat de la MINUSTAH. Dans cette même résolution, il a décidé que l'effectif global de la Mission comprendra une composante militaire qui comptera jusqu'à 6 270 soldats de tous rangs à l'issue du retrait d'un nombre équilibré de militaires de l'infanterie et du génie, et une composante policière dont l'effectif pourra atteindre 2 601 membres. Le Conseil a affirmé qu'à l'avenir, tout aménagement de la configuration de la force devrait reposer sur l'état général de sécurité sur le terrain.

Asie

Afghanistan

Le 9 octobre 2012, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2069 (2012), par laquelle il a décidé de proroger de 12 mois l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) .

Moyen-Orient

Liban

Le 19 octobre 2012, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a très fermement condamné l'attaque terroriste perpétrée ce même jour à Beyrouth, qui avait causé la mort du général de brigade et Chef de la Division de l'information des forces de sécurité intérieure Wissam al-Hassan et d'autres personnes, et fait de nombreux blessés. En outre, les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement libanais. Ils ont également exhorté le peuple libanais à préserver l'unité nationale et prié toutes les parties de continuer à participer au dialogue national instauré à cette fin sous l'égide du Président Michel Sleiman. Ils ont par ailleurs réaffirmé la nécessité de mettre fin à l'impunité dans ce pays.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 15 octobre 2012, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel il a entendu l'exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, qui a souligné que les occasions d'adopter des mesures constructives pour préserver la vision des deux États se faisaient de plus en plus rares et que la seule solution durable et équitable était la paix négociée. Il s'est également attardé sur la crise économique que connaissait l'Autorité palestinienne, sur les conditions de sécurité qui régnaient dans les territoires palestiniens occupés, en Israël et dans la région, sur les obstacles à surmonter pour relancer le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens, actuellement au point mort, sur la situation en Syrie qui demeurerait cruciale pour la paix et la stabilité de la région et sur la grande inquiétude suscitée par l'escalade de la violence. Le Secrétaire général adjoint s'est également dit préoccupé par les graves tensions qui existaient entre la Syrie et la Turquie et par le risque que le conflit ne s'aggrave si les deux parties ne faisaient pas preuve de retenue. Évoquant le Liban, il a affirmé que l'on pouvait craindre une dégradation de la situation du fait de l'exposition prolongée du pays au conflit syrien. En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, il a condamné les activités liées à la colonisation et demandé la fin des attaques contre le territoire israélien. Par la suite, le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine ont fait des déclarations.

Au cours du débat qui a suivi cet exposé, de nombreux membres du Conseil ainsi que d'autres pays ont condamné les activités de colonisation d'Israël, qu'ils ont qualifiées d'illégales au regard du droit international. En outre, ces membres ont estimé que ces activités entravaient les progrès vers la solution des deux États. Certains membres ont lancé un appel aux deux parties pour qu'elles cessent toutes les actions unilatérales qui nuisent aux efforts de paix.

Plusieurs membres du Conseil ainsi que d'autres pays ont estimé qu'il fallait que les parties recommencent à négocier directement. Des membres du Conseil ont condamné les tirs de roquettes provenant de Gaza sur Israël. Plusieurs États Membres ont également indiqué qu'il était crucial qu'Israéliens et Palestiniens s'engagent de nouveau dans le processus de paix et que pour ce faire ils devraient formuler des propositions concernant les questions territoriales et la sécurité, et œuvrer à l'instauration de mesures de confiance mutuelle. De nombreux membres ont manifesté leur soutien à la demande de la Palestine visant à relever son statut auprès de l'ONU, tandis que certains ont mis en garde contre ces actions unilatérales.

À propos de la situation en Syrie, plusieurs États Membres ont réagi à l'escalade de la violence et au regain de tensions entre la Syrie et la Turquie. Les membres du Conseil de sécurité ont condamné la violence et estimé qu'il fallait, d'une part, que les Syriens eux-mêmes organisent une transition politique et, d'autre part, arrêtent la contagion de la crise syrienne au Liban. Des membres du Conseil ont déploré la dégradation continue de la situation humanitaire et le déficit de financement constaté dans l'appel humanitaire lancé par l'ONU. Ils ont également évoqué l'afflux continu d'armes vers la Syrie, ce qui contribuait à alimenter le conflit.

Le 4 octobre 2012, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a très fermement condamné le bombardement du village turc d'Akcalale par des forces armées syriennes, au cours duquel cinq civils, tous des femmes et des enfants, ont été tués, et d'autres personnes blessées. Le Conseil a souligné que cet incident mettait en relief les graves conséquences que la crise en Syrie avait pour la sécurité des pays voisins ainsi que pour la paix et la stabilité régionales. En outre, il a exprimé ses plus sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple turcs.

Le 5 octobre 2012, le Conseil a fait une déclaration à la presse pour condamner avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés le 3 octobre dans la ville syrienne d'Alep et qui ont fait des dizaines de morts et plus de 100 blessés. Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé que le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, représentait une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales, et que tout acte de terrorisme était criminel et injustifiable, quelle qu'en soit la motivation. Le Conseil s'est de nouveau dit déterminé à lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le 24 octobre 2012, le Conseil de sécurité a tenu des consultations informelles au cours desquelles il a entendu un exposé, par vidéoconférence, du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi. Ce dernier a relaté sa récente visite dans la région, à Damas notamment, et rapporté les échanges qu'il a eus avec divers membres du Gouvernement syrien au sujet de la crise que connaissait le pays. Il a informé le Conseil que le Gouvernement syrien avait accepté la proposition d'une trêve pendant la période de l'Aïd al-Adha. Si certains groupes d'opposants avaient souscrit à cette idée, d'autres n'avaient toujours pas donné leur accord.

À la fin de la réunion, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont exprimé leur soutien à l'appel lancé par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des

États arabes pour la Syrie en faveur d'un cessez-le-feu pendant l'Aïd al-Adha. Un appel a également été lancé à tous les acteurs internationaux et régionaux pour qu'ils soutiennent le cessez-le-feu et usent de leur influence pour en faciliter la mise en œuvre. Les membres du Conseil ont également souligné la nécessité d'entamer une vaste transition politique dirigée par le peuple syrien, et exhorté toutes les parties syriennes, et en particulier les autorités, à coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires intervenant dans le cadre de ce conflit afin de faciliter la fourniture d'assistance humanitaire.

Questions thématiques

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 17 octobre 2012, le Conseil a tenu un débat thématique public sur le thème « Paix et justice – le rôle de la Cour pénale internationale », sous la présidence du Ministre des relations extérieures du Guatemala, Harold Caballeros. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a fait un exposé liminaire. Le Conseil a en outre entendu les exposés du Président de la Cour pénale internationale (CPI), le juge Sang-Hyun Song, et du Directeur de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération du Bureau du Procureur, Phakiso Mochochoko, qui est intervenu au nom de la Procureure de la CPI.

Au cours de ce débat public ont été abordés, pour la première fois et de façon globale, les rapports entre le Conseil de sécurité et la CPI et la question de savoir dans quelle mesure cette dernière pouvait être un instrument de la diplomatie préventive et aider le Conseil dans l'exécution de son mandat. Ont également été discutées l'évolution des rapports entre ces deux institutions au cours des 10 dernières années et la façon dont les liens existants pourraient être renforcés à l'avenir. Afin d'orienter le débat public, la présidence guatémaltèque du Conseil avait préparé un document de réflexion, qui figure dans le document S/2012/731.

Le Président de la CPI a souligné que le Conseil de sécurité et la Cour étaient deux institutions bien séparées, avec des rôles distincts mais complémentaires, puisqu'elles avaient des objectifs communs : la paix, la sécurité et le respect du droit international, consacrés aussi bien par la Charte des Nations Unies que par le Statut de Rome. Le juge Song a déclaré que pour pouvoir aborder efficacement les situations que lui renvoyait le Conseil au titre du Chapitre VII, la Cour avait besoin de pouvoir compter sur la coopération pleine et continue de tous les Membres de l'ONU, même ceux qui n'étaient pas parties au Statut de Rome. Concernant les affaires qui lui seraient soumises à l'avenir, il a souligné qu'il serait très utile que le Conseil puisse insister sur cette obligation de pleine coopération.

Le représentant de la Procureure de la Cour a lui aussi insisté sur la nécessité de cette coopération et sur l'idée que le Conseil et le Bureau du Procureur de la Cour devraient travailler ensemble à mettre au point des stratégies plus constructives pour atteindre leurs objectifs communs. Il a donné des exemples d'efforts récents faits par des organisations régionales et proposé que l'on s'en inspire pour d'autres situations. Par ailleurs, le fait que les États ne parviennent pas à mettre en œuvre les mandats d'arrêt lancés par la Cour se retrouve également dans la non-application des résolutions visant à arrêter les violences, à désarmer les parties au conflit et à mettre fin à l'impunité.

Pendant le débat public, certains États Membres se sont félicités des succès de la Cour et ont qualifié cette dernière d'instrument préventif. D'autres ont évoqué les difficultés qui compliquaient les rapports entre les deux institutions, en mentionnant quelques-unes des conséquences, sur le plan pratique et sur le plan juridique, qu'avait le renvoi par le Conseil de certaines affaires devant la Cour. Des propositions visant à améliorer les rapports et à renforcer et équilibrer l'action commune en vue de l'instauration de la paix et de la justice ont été formulées. Un certain nombre d'États Membres ont également abordé la question de la sélectivité, la nécessité de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le manque de suivi des affaires renvoyées à la CPI, ainsi que les cas de pays particuliers. L'importance de la préservation de l'indépendance de la Cour pénale internationale a été soulignée. Dans le même temps, il a été rappelé qu'il importait que la Cour s'efforce de trouver un équilibre entre la justice et la réconciliation et qu'elle exerce ses fonctions de façon à appuyer l'action collective visant à rétablir la paix et la stabilité et à aider les sociétés touchées par des conflits à se reconstruire. Certains membres du Conseil ont également fait état du compromis trouvé à Kampala sur le crime d'agression.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 31 octobre 2012, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/23) dans laquelle il a souligné qu'il incombe au premier chef aux gouvernements des pays touchés par des conflits armés de renforcer la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix dans le cadre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. À cet égard, le Conseil a salué l'action que mène l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour favoriser l'application des résolutions concernant les femmes et la paix et la sécurité et noté avec satisfaction que, depuis la création de cette entité, la coordination et la cohérence des politiques et des programmes du système des Nations Unies en faveur des femmes et des filles s'étaient améliorées, et il s'est félicité des efforts déployés pour éviter les doublons et chevauchements.

Dans cette déclaration, le Conseil a également pris note du rôle que la société civile, y compris les organisations féminines, joue dans la prévention et le règlement des conflits armés, la consolidation de la paix et les situations d'après conflit, et a engagé la communauté internationale, les organisations régionales et les États Membres concernés à promouvoir sa participation active et effective dans différents rôles, selon qu'il conviendra, en vue de l'application de la résolution 1325 (2000).